

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil quatre, le vendredi 1^{er} octobre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Haute Vallée de l'Ognon, désignés par leur Conseil Municipal, se sont réunis à la Salle Polyvalente de SAINT BARTHELEMY sous la Présidence de M. CUYNET DANIEL, Président

Membres	
En exercice :	35
Présents	34
Absent :	1
Suffrages exprimés :	30
Pouvoir	1

Date de Convocation
21 septembre 2004

Date d'affichage :
05 octobre 2004

Etaient Présents : Messieurs CUYNET Daniel, Président, DAGUE Alain, LINDER Paul, Vice-présidents, BEURIER Patrice, Mme LAMBOLEY Marie-Louise, Mrs SEGUIN Michel, VUILLAUME Michel, CARDOT Maurice, LOMBARD Christian, CLAUDEL Hubert, Mme VALDENNAIRE Sylviane, Mrs BRULTEY Roger, Mmes GRANDGIRARD Janine, DAVIOT Rose-Marie, Mrs PINOT Régis, CHATELOT Henri, Mmes FRESLIER Marie-Claire, MAIROT Marie-Ange, POULMAR Gilberte, Mrs TACHET Jean-Claude, TOILLON Gérard, BERTRAND Yves, LANDRY-CHAPITEY Maurice, GILLET Denis, HENNEQUIN Michel, Mme GASCHINE-HENNEQUIN Marie, Mrs SAINTIGNY Henri, BRESSON Michel, GRANDMOUGIN Jean-Pierre, MOUGENOT Bernard, PERNOT Jean, LALLOZ Jacques, GROSJEAN Stéphane.

Absents représentés : Monsieur GUERRE Christian qui donne pouvoir à Monsieur TOURDOT Roger

Absents : Monsieur NOEL Rémy

Mme GATSCHINE-HENNEQUIN Marie a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Monsieur le LANDRY-CHAPITEY Maurice, Maire de SAINT-BARTHELEMY, présente sa commune et souhaite la bienvenue au Conseil Communautaire et à toutes les personnes présentes.

Monsieur le Président donne lecture :

- des arrêtés de délégation de fonction des deux Vice-présidents :
 - Monsieur DAGUE Alain - Protection et mise en valeur de l'environnement ;
- Logement et cadre de vie.

 - Monsieur LINDER Paul - Aménagement de l'espace ;
- Nouvelles technologies ;
- Energies renouvelables ;
- Promotion.

- des comptes-rendus des réunions de bureau du Conseil Communautaire des 27 août et 9 septembre 2004.

Aucune remarque n'est faite sur ces deux comptes-rendus.

INDEMNITES DE FONCTIONS DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Monsieur le Président rappelle que les indemnités du Président et des Vice-présidents avaient été votées au Conseil Communautaire du 20/02/2004.

Le décret 2004-615 du 25 juin 2004 détermine désormais le régime indemnitaire des Présidents et Vice-présidents d'E.P.C.I. et fixe les barèmes directement applicables à l'indice terminal de la fonction publique à compter du 01 juillet 2004.

La circulaire préfectorale en date du 5 août 2004 indique que les E.P.C.I. doivent délibérer avant fin septembre 2004, que les indemnités soient ou non modifiées, afin de tenir compte du calcul par rapport à l'indice 1015 et non plus sur des barèmes des Maires et des Adjoints.

Monsieur le Président précise que lui-même et les 2 Vice-présidents souhaitent laisser le montant des indemnités au niveau fixé initialement en février 2004 et propose :

- Indemnités du Président : 32,25 % de l'indice 1015
- Indemnités des Vice-présidents : 12,90 % de l'indice 1015

Le Conseil Communautaire l'exposé entendu et après en avoir délibéré accepte d'attribuer les indemnités comme fixées ci-dessus à 23 voix POUR, 3 voix CONTRE, 5 ABSTENTIONS, et 3 REFUS DE VOTE;

REMBOURSEMENT SINISTRE

Le Conseil Communautaire accepte à 31 voix POUR et 3 REFUS DE VOTE, de GROUPAMA la somme de 228.76 € au titre de l'indemnité de sinistre du modem informatique.

CHARTRE DE DEVELOPPEMENT

L'Etat des lieux : une première étape

La parole est ensuite donnée à Mademoiselle MOUGEY Adeline – Agent de développement – concernant la Charte de développement sur l'avancement de l'état des lieux. L'état des lieux se découpe en six thèmes :

LA POPULATION

La C.C.H.V.O. compte 6 159 habitants en date du dernier recensement de l'INSEE de 1999.

La majorité de la population se concentre dans des communes de 500 à 1 000 habitants et la densité de population est faible : 31 habitants/km².

On observe une diminution constante de la population de la C.C.H.V.O., toutefois depuis le dernier recensement de 1999, quelques communes en périphérie de MELISEY gagnent en nombre d'habitants, du fait d'une urbanisation plus accentuée que dans d'autres communes.

On note également que le vieillissement de la population tend à s'accroître. Le solde naturel est négatif et chute d'année en année (le nombre des naissances ne compense pas le nombre des décès). Le solde migratoire est également négatif mais tend vers zéro.

Le territoire de la C.C.H.V.O. compte très peu d'étrangers : 1.1 % de la population totale.

- On constate :
- Une réduction de la taille des ménages ;
 - Un niveau de formation scolaire assez bas, mais qui tend à augmenter;

- Une population active vieillissante (la part des 40-59 ans étant en augmentation par rapport à celle des 20-30 ans);
- Une population majoritairement ouvrière (49,6 % de l'ensemble de la population active réelle).

LE LOGEMENT – L'HABITAT

Le nombre de logements sur le territoire de la CCHVO se stabilise.

On dénombre 2 490 résidences principales (soit 74 % de l'ensemble des logements) sur la CCHVO en 1999. Les résidences secondaires représentent 21,1 % (contre 7,7 % en Haute-Saône), et les logements vacants sur le territoire sont en diminution 4,9 % de l'ensemble des logements.

Le territoire de la CCHVO comprend peu de logements en location. Le logement collectif, les H.L.M et le locatif social existent en faible proportion et sont concentrés dans les communes de SERVANCE et MELISEY.

Les communes possédant encore des terrains à construire sont peu nombreuses.

Le parc de logements de la CCHVO est ancien : 51,9 % des logements datent d'avant 1949.

LES EQUIPEMENTS ET LES SERVICES

- La petite enfance : aucune crèche ou halte-garderie, des assistantes maternelles en nombre suffisant, mais un manque de mise en réseau.
- Les services médico-sociaux : la CCHVO dépend pour beaucoup des territoires voisins.
- Il n'existe ni maison de retraite, ni institut pour les personnes handicapées sur le territoire. Seul un habitat spécifique pour les personnes âgées autonomes : des foyers logements existent sur la commune de Melisey. L'ADMR et la FASSAD sont présentes sur le territoire de la CCHVO.
- On constate une forte diminution des services publics (Poste – gendarmerie...).
- Peu de cohérence en matière de téléphonie mobile.
- Une quasi inexistence des transports collectifs, toutefois un transport scolaire qui fonctionne.
- La CCHVO comprend une vie associative riche avec environ 25 associations de tout genre.
- On peut remarquer un manque de commerces nécessaires au développement du cadre de vie et du tourisme.

L'ECONOMIE

- L'industrie : Après une première analyse on remarque surtout la présence de l'industrie (métallurgie – filière bois)
- L'agriculture : On dénombre 57 exploitations agricoles sur le canton de Mélisey, avec un vieillissement des exploitants agricoles et un problème de relève. C'est une situation incontestablement difficile pour lutter contre la fermeture des paysages.
- L'artisanat est souvent une activité familiale, avec un caractère diffus.

LE TOURISME

On distingue un patrimoine rural, religieux, naturel, un tourisme vert et gastronomique
Peu de centres de loisirs, un manque de structures, et de commerces.

Il existe cependant un potentiel touristique important sur le plateau des mille étangs et des possibilités de randonnées pédestres, équestres, mais peu de signalétique.

14 restaurants, 3 aires de jeux pour enfants, 11 propriétaires de chambres d'hôtes, 5 hôtels, 34 gîtes, 4 campings, 10 églises...

Le tourisme correspond à l'ensemble des activités qui sont déployées pour satisfaire les visiteurs. Le touriste est la personne qui passe au minimum une nuitée sur le territoire. Pour pouvoir prétendre à être une destination touristique, il faut bénéficier de prestations touristiques.

L'ENVIRONNEMENT

Le milieu naturel est composé d'un territoire d'eau et de forêts.

L'EAU : Présence importante d'étangs, tous privés sauf un étang communal à BELONCHAMP. Les tourbières sont également présentes et sont des espaces naturels uniques, remarquables et fragiles, 94 sont présentes sur le territoire, dont 81 sur le plateau des mille étangs et 11 dans la dépression sous-vosgienne. Enfin il existe un bon nombre de prairies humides qui se concentrent plus particulièrement dans la vallée et aux abords des étangs.

LA FORET : Composée de résineux et de feuillus, elle couvre 55 % la dépression sous-vosgienne. La forêt domaniale de Saint Antoine est peuplée (sur 2727 hectares, entre 500 et 1100 mètres d'altitude principalement par du sapin et des hêtres. Cette forêt est classée en réserve biologique domaniale sur 652 hectares et en réserve naturelle).

Les forêts sont souvent privées et morcelées ce qui est une entrave majeure à la mise en place d'un plan global de gestion.

Les intervenants :

La Maison de la Nature des Vosges du Sud à LE HAUT DU THEM, qui est en collaboration avec le PNRBV. Elle fait de l'animation scolaire, de l'accueil de classes, de groupes hors temps scolaire tout public, elle organise des sorties natures etc...

NATURA 2000

Ce réseau européen a pour objectif la préservation et l'amélioration des qualités physico-chimiques et biologiques des eaux, la conservation des tourbières en état, des milieux ouverts et le maintien des populations d'oiseaux nicheurs. Il contribue à la préservation de la diversité biologique sur le territoire, il assure le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et d'habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire (Directive européennes dites "Oiseaux" et "habitats" de 1979 et 1992). L'ensemble des communes membres de la CCHVO sont concernée par Natura 2000, à l'exception des communes de Belfahy, Belmont et Miellin.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président donne des informations sur "RETRouvance".

C'est un concept fondé sur trois grands principes :

- Sauvegarde du patrimoine O.N.F. bâti ;
- Participation au développement local ;
- Haute qualité environnementale des prestations;

L'O.N.F. envisage de rénover "La Verrerie" à MIELLIN. Le coût des travaux s'élèverait à 340 000 € Le montant attendu des subventions serait de l'ordre de 60 %.

L'O.N F. solliciterait la C.C..H.V.O pour assurer la maîtrise d'ouvrage et verserait un loyer annuel couvrant le remboursement de l'emprunt. Le cheminement sur l'investissement paraît simple, mais beaucoup d'interrogations subsistent sur le fonctionnement.

Des points positifs pourraient apparaître au plan local avec la sauvegarde du patrimoine bâti et peut-être des retombées pour les artisans locaux. Retombées locales également par le biais des diverses prestations offertes, repas, accompagnateurs de moyenne montagne etc...

Monsieur le Président a réitéré lors d'une réunion le 28 septembre dernier, à laquelle était également présente Mme le Maire de MIELLIN, sa demande de rencontrer des Communautés de Communes où ce type de produit existe depuis longtemps.

En conclusion, c'est une affaire à suivre où de toute façon le produit ne pourrait voir le jour que dans 3 ou 4 ans.

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur le Sous-préfet en date du 23 septembre 2004 qui l'informe que le retrait de la commune de TERNUAY ne peut intervenir en application de l'article L.5211-19 du code général de collectivités territoriales.

Intervention de Monsieur le Maire de TERNUAY qui renouvelle son total désaccord avec cette décision.

Monsieur le Président fixe avec l'assemblée les dates des prochaines réunions :

- Réunion de bureau **vendredi 15 octobre 2004 à 20 H.30**
- Réunion de bureau **vendredi 05 novembre 2004 à 20 H.30**
- Réunion du Conseil Communautaire **mardi 16 novembre 2004 à 20 H. 30 à
LE HAUT DU THEM**

Vu le Président,

D. CUYNET